

**Arrêté temporaire de circulation**  
**CHEMIN DE LA DECHAISIÈRE (GESTE)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,  
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,  
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9,  
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,  
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,  
VU la demande par laquelle **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU représentée par Monsieur Maxime GERMAIN** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,  
**CONSIDÉRANT** que des travaux d' **ouvrages d'eaux usées** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 13/05/2024 au 26/06/2024 CHEMIN DE LA DECHAISIÈRE (GESTE) ,**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

A compter du **13/05/2024 au 26/06/2024**, les prescriptions suivantes s'appliquent **CHEMIN DE LA DECHAISIÈRE (GESTE) ,** :

- La circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

À compter du 13/05/2024 et jusqu'au 26/06/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DES ACACIAS (GESTE) (Beaupréau-en-Mauges)
- CHEMIN DES MUSSAUDIÈRES (GESTE) (Beaupréau-en-Mauges)
- RUE DES EGLANTIERS (GESTE) (Beaupréau-en-Mauges)

**ARTICLE 2 - SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD Agence LAHAYE.

**ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 02/05/2024  
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Francck AUBIN



Pour le maire empêché  
Didier SAUVESTRE - 1er adjoint  
Beaupréau-en-Mauges

DIFFUSION:

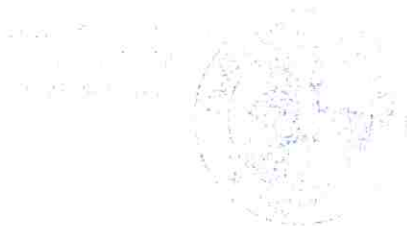
- CHARIER TP SUD Agence LAHAYE
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Gesté

ANNEXES:

Plan de déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.







Interdit  
Panneaux  
100m

Interdit  
Panneaux  
100m

Ch de la  
Dechaissière  
fermé à 100m

Déviation

Ch de la  
Dechaissière  
fermé à  
400m

Déviation

Déviation

Déviation

Déviation

